

Etude de l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc

Study of the influence of tax guarantees on the legal security of taxpayers in the context of tax control in Morocco

EL GHARAD SOUHAIL

Doctorant

Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion

Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises

(Groupe ISCAE)

Laboratoire de Recherche en Management (LAREM), MAROC

AARAB KARIM

Enseignant chercheur

Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion

Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises

(Groupe ISCAE)

Laboratoire de Recherche en Management (LAREM), MAROC

Date de soumission : 14/01/2025

Date d'acceptation : 20/03/2025

Pour citer cet article :

EL GHARAD S. & AARAB K. (2025) « Etude de l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 9 : numéro 1 » pp : 113 – 136.

Résumé

Cette recherche vise à analyser l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables au Maroc dans le cadre du contrôle fiscal. Une approche qualitative a été adoptée, basée sur des entretiens semi-directifs menés auprès de 20 spécialistes, dont des inspecteurs des impôts, des experts-comptables et des comptables agréés. Les données collectées ont été analysées à l'aide du logiciel IRAMUTEQ, permettant une exploration texto-métrique.

Les résultats montrent que les garanties fiscales, telles que les procédures de contestation et les mécanismes de recours, jouent un rôle crucial dans le renforcement de la confiance des contribuables envers le système fiscal. Les termes clés identifiés, comme « contribuable », « sécurité juridique » et « cadre légal », soulignent l'importance de la transparence, de l'équité et de la prévisibilité des procédures fiscales. Ces garanties contribuent à réduire les conflits, à améliorer la compréhension des droits et obligations des contribuables, et à consolider leur sentiment de justice.

Mots clés : Sécurité juridique ; garanties fiscales ; contrôle fiscal ; contribuables ; étude qualitative.

Abstract

This research aims to analyze the influence of tax guarantees on the legal security of Moroccan taxpayers in the context of tax audits. A qualitative approach was adopted, based on semi-structured interviews conducted with 20 specialists, including tax inspectors, certified accountants, and chartered accountants. The collected data were analyzed using the IRAMUTEQ software, allowing for an in-depth textometric exploration.

The results show that tax guarantees, such as contestation procedures and recourse mechanisms, play a crucial role in strengthening taxpayers' trust in the fiscal system. Key terms identified, such as "taxpayer," "legal security," and "legal framework," highlight the importance of transparency, equity, and predictability in fiscal procedures. These guarantees help reduce conflicts, improve the understanding of taxpayers' rights and obligations, and enhance their sense of fairness.

Keywords: Legal security; tax guarantees; tax audits; Moroccan taxpayers; qualitative study.

Introduction

La préoccupation de sécurité juridique en matière fiscale a connu une dynamique particulièrement vigoureuse au Maroc depuis une trentaine d'années (Haloui Khalil, 2011). Elle a donné lieu à un ensemble de dispositifs destinés non seulement à sécuriser la situation des contribuables mais aussi à assurer un meilleur fonctionnement du système fiscal et par suite une meilleure levée de l'impôt (Alm, 2019; Belahouaoui & Attak, 2023). Les efforts qui ont été faits au Maroc pour assurer une meilleure sécurité fiscale dépassent le seul cadre du contrôle fiscal proprement dit. Un rapide examen d'ensemble permet de ce point de vue de distinguer deux grands domaines, le domaine du contrôle fiscal proprement dit, et celui de l'application de la loi fiscale (Alm et al., 2012).

La mise en place du principe de sécurité juridique a été traduite en contrôle fiscal par l'adoption et la mise en place d'un ensemble de mesures visant à assurer l'égalité des armes entre l'administration fiscale et le contribuable (DGI, 2024). Cela est assuré par un ensemble de principes et de règles qui assurent au contribuable une sécurité juridique incontestable sur le terrain de ses droits de défense. Il s'agit de garanties dont bénéficient le contribuable durant tout le processus de vérification de comptabilité et qui touchent à la fois les étapes préalables au début de la procédure, des garanties au cours de la procédure et enfin des garanties après la clôture de la vérification de comptabilité (DGI, 2024). Ainsi, tout contribuable faisant l'objet d'un contrôle fiscal possède des garanties opposables à l'administration. Il s'agit d'actes de protection pour le contribuable lors de la vérification de comptabilité et dont la violation donne en principe lieu à sanction.

Les garanties du contribuable constituent en réalité la contrepartie des prérogatives de l'administration pour asseoir l'intérêt général et effectuer les contrôles. Réfléchir sur ces garanties équivaut à essayer de trouver un point d'équilibre entre les garanties accordées au contribuable et les prérogatives de l'administration, entre la protection des libertés individuelles et la justification de l'intérêt général.

Cette étude vise à analyser l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc, en répondant à la problématique suivante : **Comment les garanties fiscales influencent-elles la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc ?** Pour y parvenir, une approche qualitative a été adoptée, s'appuyant sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 20 spécialistes, comprenant des inspecteurs vérificateurs des impôts, des experts-comptables et des comptables agréés.

L'étude vise à explorer les perceptions et les expériences de ces professionnels concernant l'efficacité des garanties fiscales pour protéger les droits des contribuables tout en assurant le respect des obligations fiscales. En examinant les implications pratiques de ces garanties, cette recherche ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension de leur rôle dans l'équilibre entre les prérogatives de l'administration fiscale et les droits des contribuables.

L'article est structuré en quatre sections principales, la revue de littérature, qui analyse les théories et études antérieures sur les garanties fiscales et la sécurité juridique. La Méthodologie, détaillant l'approche qualitative basée sur des entretiens semi-directifs avec 20 experts en fiscalité. Les résultats et discussions, présentant les observations clés et leurs implications pratiques. Et enfin une conclusion, qui synthétise les principaux enseignements, propose des recommandations et ouvre des perspectives pour des recherches futures.

1. Revue de littérature :

1.1. La sécurité juridique dans le cadre du contrôle fiscal

1.1.1 Définition de la sécurité juridique

L'application du terme sécurité en droit a été utilisée pour la première fois en droit romain où les premiers fondements théoriques ont été instaurés. L'origine moderne du principe a pris racine dans le droit allemand, puis adopté en droit communautaire européen.

Depuis, plusieurs tentatives ont été menées par la doctrine pour définir la notion de sécurité juridique sans qu'aucune d'entre elle n'arrive à en donner une définition complète, et il paraît donc difficile d'appréhender la notion en soi, de manière générique ou abstraite (Calmes-Brunet, 2000). En effet, pour plusieurs auteurs, il s'agit d'un principe aux facettes innombrables car cette notion renvoie à une multitude de sous principes (Cassia, 2006).

Parmi les définitions les plus utilisées par la doctrine, on cite d'abord celle fournie par la Cour de justice des Communautés européennes qui a défini la sécurité juridique dans les termes suivants : « le principe de sécurité juridique impose la clarté et la précision des règles de droit et des actes individuels qui constituent à un certain moment le cadre juridique dans lequel les autorités exercent leurs compétences et les particuliers leurs activités »¹.

Une autre définition donnée par Thomas Piazzon (2006), a affirmé que la sécurité juridique est « la sécurité du droit, de ses modes d'expression et de réalisation, ainsi que la sécurité des droits subjectifs des individus ». On est donc loin de l'aspect matériel de la sécurité, où le

¹ Conclusions de l'avocat général Fintan-Duff, 15 février 1996. En ce sens, CJCE, 16 juin 1993, aff. C-325/91, France c/ Commission § 26., Rec. 1993, p. I-3283.

droit est envisagé comme un outil pour sa réalisation. Il s'agit ici de la définition de cette sécurité par rapport aussi aux attentes des individus sujets de droit (Lamy, 2021).

Thomas Piazzon ajoute dans ce même contexte une définition synthétique et complète en affirmant que cette notion correspond à un « Idéal de fiabilité d'un droit accessible et compréhensible, qui permet aux sujets de droit de prévoir raisonnablement les conséquences juridiques de leurs actes ou comportements, et qui respecte les prévisions légitimes déjà bâties par les sujets de droit dont il favorise la réalisation ».

Le doyen CORNU, qui a essayé d'être plus précis, a défini la sécurité juridique comme étant « toute garantie, tout système juridique de protection tendant à assurer, sans surprise, la bonne exécution des obligations, à exclure ou au moins réduire l'incertitude dans la réalisation du droit ». (Gérard CORNU, 1990). Enfin, Bernard Pacteau a défini la sécurité juridique par la trilogie : clarté, stabilité et prévisibilité du droit en affirmant que : la sécurité juridique est « en somme tout à la fois : savoir et prévoir » (Bernard Pacteau, 1995).

De toutes ces définitions, on peut conclure ce qui suit : la sécurité juridique se décrit comme l'exigence de l'accessibilité, la compréhensibilité et la prévisibilité du droit.

Dans cette optique, cette notion suppose tout d'une part l'accessibilité aux normes juridiques, ce qui requiert au plan formel, la publication des normes juridiques et au plan matériel, la nécessité que les justiciables soient en mesure de comprendre les normes. D'autre part, les contribuables doivent pouvoir compter sur leurs prévisions lorsqu'ils actualisent une action dans la durée, ce qui exige la stabilité du droit. Plus précisément, les sujets de droit doivent d'abord être avertis du contenu du droit applicable à leur situation et de l'assimiler en conséquence afin qu'ils puissent agir en toute certitude. L'instabilité du droit peut générer un manque de confiance envers les règles qui le composent (Lardeux, 2021).

1.1.2 La sécurité juridique en droit fiscal

La fiscalité occupe une place centrale parmi les domaines marqués par l'insécurité juridique en raison de la nature complexe et instable des normes fiscales, ainsi que de la multiplicité des intervenants dans ce domaine. Cette insécurité est principalement alimentée par deux causes majeures : l'instabilité et la complexité des lois fiscales, ainsi que le rôle de l'administration fiscale dans leur application. Les changements fréquents des lois, souvent opérés par le biais des lois de finances rectificatives, et leurs effets rétroactifs créent une incertitude constante pour les contribuables (Bourgeois, 2024). Cette situation est aggravée par la complexité technique des textes fiscaux, qui sont souvent difficiles à comprendre en raison de leur volume, de leur technicité, et de leur qualité rédactionnelle insuffisante (Douet, 1996).

L'administration fiscale joue également un rôle clé dans cette insécurité juridique. Chargée d'interpréter et d'appliquer les lois fiscales, elle publie des circulaires et directives visant à clarifier les dispositions légales. Cependant, ces interprétations sont parfois ambiguës, contradictoires ou délibérément éloignées des textes votés, ce qui accroît les incertitudes pour les contribuables. De plus, les pratiques administratives, telles que les contrôles et redressements fiscaux, peuvent engendrer des situations d'insécurité en raison de décisions arbitraires ou subjectives motivées par des contraintes de rendement (COLLET, 2015).

L'insécurité juridique en droit fiscal se manifeste sur deux dimensions principales : l'aspect matériel et l'aspect temporel. Sur le plan matériel, l'inflation normative et les modifications fréquentes des lois fiscales fragilisent la clarté et la cohérence du système fiscal. Les textes, souvent jugés inintelligibles, ne sont pas facilement accessibles aux contribuables, ce qui renforce leur sentiment de rejet et d'insécurité face à l'impôt. Sur le plan temporel, la stabilité et la prévisibilité des normes fiscales sont fondamentales pour assurer une sécurité juridique (Belahouaoui & Attak, 2023). Cependant, la rétroactivité de certaines lois fiscales bouleverse les prévisions des contribuables et remet en cause leurs droits acquis, ce qui nuit gravement à leur confiance légitime (Belahouaoui & Attak, 2025; Collet, 2011).

Enfin, la sécurité juridique repose sur le principe de prévisibilité et de confiance légitime, selon lequel les contribuables doivent pouvoir anticiper les effets des lois fiscales sur leurs situations (Karim Aarab & Mehdi Drissi, 2022). Toute rétroactivité ou modification imprévue des normes fiscales est une atteinte directe à ces principes. Pour renforcer la sécurité juridique en matière fiscale, il est essentiel de promouvoir des lois claires, stables et accessibles, tout en assurant une application rigoureuse et équitable par l'administration fiscale (Piazzon, 2006).

On peut ainsi confirmer que la fiscalité arrive au premier rang des domaines frappés par l'insécurité juridique. La nature de la norme fiscale, la multitude des intervenants dans la matière fiscale et la spécificité des actions de l'administration fiscale rendent le droit fiscal comme un domaine de prédilection de l'insécurité fiscale. Ainsi, « Parmi les domaines frappés par l'insécurité juridique, chacun sait que le droit fiscal arrive au premier rang » (de Castries & Molfessis, 2015).

1.2. Les garanties fiscales des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal

Devant l'insécurité du droit fiscal et notamment en ce qui concerne le contrôle fiscal, le législateur a mis au point un ensemble de garanties et droits dédiés au contribuable sujet de contrôle fiscal.

1.2.1. Garanties d'ordre général

✓ Le droit d'être vérifié suivant une procédure légale :

Il s'agit d'un ensemble de formalités qui permet à l'administration d'assurer le contrôle des déclarations. Toutefois, les procédures de contrôle fiscal ont aussi pour objectif de limiter la prérogative de l'Etat. Ce dernier n'est pas autorisé à faire respecter le principe d'égalité par n'importe quel moyen car le citoyen possède des droits. La procédure fiscale comme toute procédure, doit traduire cette double nécessité. En effet, si ces procédures offrent à l'administration la possibilité juridique d'intervenir, elles définissent en même temps un encadrement à cette intervention. Les procédures canalisent l'action de l'Etat et sont, en cela, la marque indiscutable du degré de liberté d'un pays qu'illustre la notion d'Etat de droit. Dans un Etat démocratique, les procédures de contrôle fiscal sont l'indice du niveau de développement de la société (Grosclaude & Marchessou, 2014).

Au Maroc, deux procédures de vérification de comptabilité existent. La procédure normale de rectification des impositions (Article 220 du CGI) et la procédure accélérée de rectification des impositions (Article 221 du CGI).

✓ Le droit d'être assisté par un conseil de son choix :

L'article 212 du CGI prévoit que « Le contribuable a la faculté de se faire assister, dans le cadre de la vérification de comptabilité, par un conseil de son choix ». Cette disposition est l'une des principales garanties décernées lors d'une mission de vérification de comptabilité (Karim Aarab & Mehdi Drissi, 2022).

D'abord, au moment de la réception de l'avis de vérification, le rôle du conseil fiscal est d'aider le contribuable à préparer les documents comptables que les vérificateurs ont l'habitude de réclamer pour entamer leurs travaux. Ensuite, durant le déroulement de la vérification, le vérificateur apprécie en particulier la présence du conseil fiscal qui d'une part, lui donne des éclaircissements sur la comptabilité qu'il analyse, les réponses et les explications sur les points soulevés et d'autre part, dispose d'une formation adéquate permettant une compréhension du langage du vérificateur et facilite ainsi la communication avec le contribuable. Enfin, l'intervention du conseil fiscal peut être aussi sollicitée au-delà de la vérification notamment pour analyser les conséquences financières et la traduction comptable des redressements résultant de ladite vérification ainsi que la participation aux différentes étapes de la procédure contradictoire. Ils sont aussi responsables de la rédaction des différentes réponses des contribuables et des recours devant les commissions d'arbitrage.

✓ **L'obligation de respect du secret professionnel :**

Dans le cadre d'un contrôle fiscal, la loi impose la révélation d'informations professionnelles et parfois personnelles des contribuables, ce qui peut provoquer des résistances humaines bien compréhensibles notamment quand le vérificateur cherche à approfondir certaines données. En contrepartie, la loi a garanti la protection efficace de ces contribuables et a imposé aux agents du fisc, en particulier les vérificateurs, le respect du secret fiscal. En effet, les vérificateurs examinent un nombre de documents confidentiels dans l'exercice de leurs fonctions. La vie privée et professionnelle du contribuable peut souffrir de divulgations auprès de tiers. Le contribuable doit être protégé des maladroresses ou agissements dilatoires de l'Etat. La confidentialité administrative est une nécessité.

Au Maroc, l'obligation du secret professionnel trouve sa base légale dans le code pénal, dans les dispositions déontologiques liées aux professions réglementées et dans l'article 39 du code de travail. On sait également que le secret professionnel est, protégé par l'article 446 portant approbation du texte du Code pénal. Cet article incrimine les violations au principe du secret professionnel et énonce des peines qui peuvent aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement.

1.2.2. Les droits fondamentaux du contribuable en vérification fiscale

❖ **Garanties lors de l'engagement de la vérification de comptabilité : la notification du contrôle**

Lors de l'engagement de la vérification de comptabilité, la loi a attribué certains droits et garanties au contribuable. Il s'agit notamment du droit d'être informé du début de la procédure de vérification et le droit de bénéficier d'un délai avant la date de l'opération de vérification.

✓ **Le droit d'être informé du début de la procédure de vérification : Avis de vérification et charte du contribuable (Article 212 du CGI) :**

Une vérification de comptabilité, ne peut être engagée sans que le contribuable n'en soit informé par l'envoi ou la remise d'un avis de vérification. La première intervention sur place, ne peut être effectuée qu'à partir du 16ème jour à compter de la date de réception dudit avis, sans dépasser les cinq jours ouvrables à compter de cette date. Le défaut d'envoi de cet avis aussi bien que le non-respect du délai requis, peuvent engendrer la nullité de la procédure de la procédure.

L'avis de vérification, afin de satisfaire à l'obligation d'information préalable du contribuable, doit légalement contenir trois catégories d'informations, à savoir le nom et prénom et grade

de l'agent vérificateur, la période objet de la vérification, la nature des impôts à vérifier et les postes ou opérations à vérifier en cas de contrôle ponctuel.

En même temps que la remise de l'avis de vérification, l'Administration se trouve en même temps investie d'une sorte « d'obligation pédagogique ». On parle de la « fonction pédagogique de l'administration » (Vapaille, 1999), en présentant automatiquement à l'intéressé les garanties dont il bénéficie. Ce souci de l'Administration a permis l'institution d'un document à vocation pédagogique : « la charte du contribuable vérifié ». Elle expose les principaux droits et obligations du contribuable en matière de contrôle fiscal, et ne se substitue pas aux dispositions légales prévues dans le Code Général des Impôts. La non remise de la charte du contribuable vaut nullité de la procédure. Cependant, le contrôle du contenu de cette charte est très important. Le juge surveille la nature et la véracité des éléments juridiques spécifiés. Il ne peut être question de tromper le contribuable en lui donnant des informations tronquées ou obsolètes.

❖ **Garanties en cours de vérification de comptabilité**

Pendant une vérification de comptabilité, les contribuables bénéficient de plusieurs garanties liées au lieu et à la durée de la vérification, ainsi qu'au respect du débat oral et contradictoire.

✓ **Lieu de la vérification**

La vérification se déroule généralement au siège social ou principal établissement pour les personnes morales, et au domicile fiscal pour les personnes physiques. Si le lieu est inapproprié ou fermé, le contribuable peut demander un changement, sous réserve de l'accord de l'administration fiscale. Dans certains cas, le vérificateur peut emporter les documents nécessaires pour poursuivre sa mission.

✓ **Durée de la vérification**

Depuis la Loi de Finances (LF) 2016, la durée maximale de vérification est de 3 mois pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions de dirhams hors TVA, et de 6 mois pour celles dépassant ce seuil. Ces limites assurent un contrôle raisonnable et proportionné.

✓ **Limitation du pouvoir de reprise**

Le fisc ne peut exercer son droit de reprise que sur les quatre derniers exercices non prescrits, sauf en cas d'imputation de déficits ou de crédits TVA provenant d'exercices prescrits. Cette règle garantit une limitation temporelle des contrôles fiscaux.

✓ **Respect du débat oral et contradictoire**

Le débat oral et contradictoire, essentiel pour garantir un échange entre le vérificateur et le contribuable, doit avoir lieu avant l'envoi de la première lettre de notification des redressements. Depuis 2022, cet échange doit se tenir avant la clôture de la vérification. Le vérificateur informe le contribuable des dates prévues pour ce débat, permettant une meilleure préparation et une sécurisation des redressements envisagés. Un procès-verbal consignait les parties et la date est établi, sans mentionner les détails des points discutés. Cette garantie renforce la transparence et le dialogue dans la démarche de contrôle fiscal.

1.2.3. Garanties liées à la clôture de la procédure de vérification

❖ **Le droit à l'information de la clôture de la vérification:**

La vérification de comptabilité s'achève par la dernière intervention sur place suivie de l'envoi de la proposition de rectifications qui notifie au contribuable les impositions supplémentaires qui sont mises à sa charge. Au Maroc, les garanties liées à l'achèvement d'une vérification de comptabilité se trouvent pour l'essentiel contenues dans la procédure de redressement contradictoire organisée par l'article 220 du CGI. Une fois le contrôle fiscal effectué, cela peut déboucher sur une absence de prévu qu'une lettre d'information doit être remise au contribuable, mentionnant la clôture de la vérification et comprenant deux dates : celle prévue pour le débat oral et contradictoire au sein de l'Administration Fiscale et en présence des chefs hiérarchiques du vérificateur, ainsi que la date de clôture de la vérification. En cas de défaut de notification de l'inspecteur, la procédure de rectification est frappée de nullité (AARAB, 2021).

❖ **Droit d'être informé des résultats de la vérification**

Au Maroc, à la fin des opérations de contrôle fiscal, l'administration informe le contribuable des résultats. Si aucune rectification n'est envisagée, une lettre d'information est envoyée, conférant au contribuable une forme de quitus fiscal. En cas de rehaussements, l'administration doit respecter le principe du contradictoire en émettant une lettre de notification rigoureusement motivée. Cette lettre détaille les nouvelles bases d'imposition, les droits notifiés, ainsi que les motifs et montants des redressements. Le contribuable dispose alors de 30 jours pour répondre, soit en acceptant totalement ou partiellement les redressements, soit en les rejetant. Sa réponse, accompagnée de justificatifs, peut être transmise directement ou par courrier recommandé. L'administration examine les documents fournis et, si elle rejette partiellement ou totalement les observations du contribuable, elle notifie dans un délai de 60 jours les motifs de ce rejet et la base d'imposition retenue.

En cas de désaccord persistant, le contribuable peut saisir les commissions compétentes (locale, régionale, ou nationale de recours fiscal) dans un délai de 30 jours après réception de la deuxième notification. À défaut de réponse dans les délais prescrits, l'imposition devient définitive et ne peut être contestée que devant le tribunal. Ce processus, encadré par des délais précis, garantit le droit d'information du contribuable et favorise l'équité entre l'administration et le contribuable dans le cadre de la procédure de contrôle fiscal (Belahouaoui & Attak, 2024c).

1.3. Autres garanties liées aux pourvois devant les commissions

Lorsque le différend entre l'administration fiscale et le contribuable persiste, les parties ont la possibilité de porter le litige devant des commissions spécialisées. Ces commissions, composées de manière paritaire et présidées par un magistrat, ne rendent pas de jugement mais formulent des avis indépendants pour résoudre les divergences. Leur rôle est limité à l'examen des faits, laissant l'interprétation de la loi aux tribunaux.

Au Maroc, trois types de commissions interviennent selon la nature et l'envergure des litiges fiscaux :

1.3.1. Les Commissions Locales de Taxation (CLT) :

Traitent les réclamations liées aux rectifications en matière de revenus professionnels déterminés selon le régime de la contribution professionnelle unique, de revenus et profits fonciers, ainsi que des droits d'enregistrement et de timbre. Elles examinent les requêtes soumises par les contribuables pour des litiges d'ordre local.

1.3.2. Les Commissions Régionales de Recours Fiscal (CRRF)

Créées en 2022, elles traitent les réclamations relatives aux rectifications en matière de revenus et profits de capitaux mobiliers, ainsi qu'aux vérifications de comptabilité pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de dirhams. Leur champ d'intervention est élargi à des litiges régionaux impliquant des entreprises de petite et moyenne taille.

1.3.3. La Commission Nationale du Recours Fiscal (CNRF)

Située à Rabat, elle traite les litiges relatifs à l'ensemble de la situation fiscale des contribuables, quel que soit leur chiffre d'affaires, et aux vérifications de comptabilité pour les entreprises déclarant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 10 millions de dirhams.

Elle est également compétente pour les litiges liés à l'abus de droit et intervient lorsque les CLT ou CRRF n'ont pas statué dans un délai de 12 mois.

Ces commissions jouent un rôle crucial en tant que médiateurs impartiaux, offrant une garantie supplémentaire de protection pour les contribuables dans le cadre des différends fiscaux.

2. Méthodologie de recherche

2.1. Approche méthodologique

Pour explorer l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc, une approche qualitative s'avère la plus adaptée. Cette méthode permet d'approfondir la compréhension des perceptions, expériences et pratiques des acteurs concernés (Tenny et al., 2017). En adoptant les étapes méthodologiques proposées dans des études qualitatives récentes menées dans le même contexte marocain dans le domaine de la fiscalité (Belahouaoui & Attak, 2023, 2024b), cette approche offre une vision contextuelle et détaillée du sujet, tout en garantissant une analyse rigoureuse et structurée.

L'approche qualitative privilégie des entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon ciblé de professionnels de la fiscalité, permettant d'explorer leurs perceptions sur les garanties fiscales et leur impact sur la sécurité juridique dans le cadre du contrôle fiscal.

2.2. Collecte de données et analyse de données

La collecte de données a été menée auprès de 20 spécialistes en fiscalité et en contrôle fiscal, soigneusement sélectionnés afin d'assurer une représentativité des différentes perspectives professionnelles. Les entretiens, d'une durée comprise entre 45 minutes et 1 heure 30 minutes, ont permis d'explorer en profondeur les perceptions des experts. La taille de l'échantillon a été déterminée en respectant les principes de saturation théorique, conformément aux recommandations de Bernard (2013), qui préconise un échantillon de 10 à 20 participants, et de (Marshall et al., 2013), qui estiment qu'un échantillon de 15 à 30 participants est approprié pour des études qualitatives.

L'échantillon est composé de 50 % d'inspecteurs-vérificateurs des impôts (n=10), 30 % d'experts-comptables (n=6), et 20 % de comptables agréés (n=4). Ces participants ont été interrogés via un guide d'entretien semi-directif, conçu pour explorer en profondeur les thématiques clés liées à la sécurité juridique dans le cadre du contrôle fiscal. Par la suite, les entretiens ont été structurés autour de quatre axes principaux (Voir Tableau N°1).

Tableau N°1 : Structure du guide d'entretien

Axe	Description
Axe 1	Compréhension de la sécurité juridique en contrôle fiscal
Axe 2	Les garanties fiscales d'ordre général
Axe 3	Droits fondamentaux et procédures de vérification fiscale
Axe 4	Influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique

Source : par nos soins

Après le nettoyage des données collectées et leur rassemblement dans un corpus de texte général, une analyse texto-métrique a été effectuée pour explorer les tendances et les relations émergentes dans les discours des participants. Cette méthode d'analyse, reconnue pour sa rigueur et sa capacité à traiter des volumes importants de données qualitatives, a été appliquée conformément à la méthodologie proposée par plusieurs recherches récentes dans le domaine de la fiscalité (Belahouaoui & Attak, 2024a). L'analyse texto-métrique a permis d'identifier les concepts récurrents, les cooccurrences significatives entre les termes, et les thématiques centrales en lien avec l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables. Cette approche a également contribué à structurer les résultats de manière systématique, tout en respectant la richesse des données qualitatives recueillies.

3. Résultats et discussions

L'analyse des données issues du corpus textuel a été réalisée à l'aide du logiciel IRAMUTEQ, qui permet de mettre en évidence les formes actives les plus significatives dans le cadre de notre étude présentées dans le Tableau N°2. Les résultats obtenus reflètent les termes les plus fréquemment employés par les spécialistes interrogés.

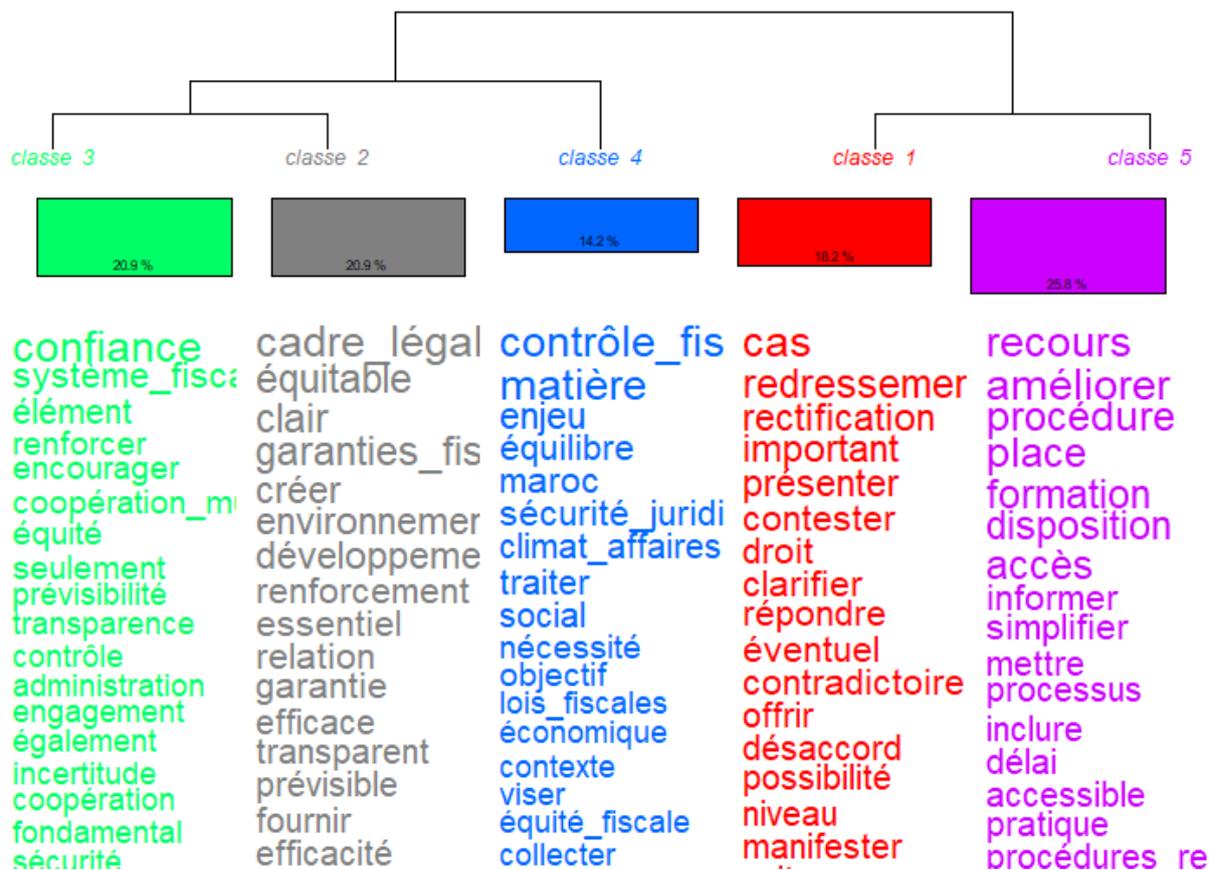
Tableau N°2 : Formes actives liées à l'objet de l'étude

Forme	Fréquence
Contribuable	210
Droit	95
Administration fiscale	87
Sécurité juridique	76
Système fiscal	58
Garanties fiscales	47
Procédure	43
Contrôle fiscal	40
Maroc	37
Confiance	36
Équitable	35
Recours fiscal	35

Source : Auteurs via IRAMUTEQ

Les résultats montrent que le terme contribuable (210 occurrences) domine, confirmant l'importance des droits et garanties des contribuables. Les notions de droit (95 occurrences) et la sécurité juridique (76 occurrences) mettent en évidence la nécessité de renforcer le cadre juridique. Les termes garanties fiscales (47 occurrences) et procédure (43 occurrences) soulignent les dispositifs encadrant les vérifications fiscales. Enfin, les adjectifs "équitable" et le terme "recours" (35 occurrences chacun) reflètent les attentes en matière de justice fiscale, et les mécanismes de contestation et d'arbitrage. Ces résultats confirment l'importance d'un environnement fiscal transparent et protecteur pour renforcer la confiance des contribuables (Voir Figure N°1).

Figure N°2 : Classification hiérarchique descendante



Source : Auteurs via IRAMUTEQ

Par ailleurs, la classification met l'accent sur la nécessité d'un cadre légal clair, équitable et prévisible, considéré comme fondamental pour renforcer la confiance des contribuables envers le système fiscal. Les notions de transparence, de coopération et de prévisibilité sont également centrales pour garantir l'efficacité et la fiabilité du système. Enfin, les enjeux liés au contrôle fiscal et à la sécurité juridique sont intégrés dans une perspective plus large, incluant des dimensions sociales et économiques, ce qui illustre l'interconnexion entre ces concepts dans le contexte fiscal marocain (Voir Tableau N°3).

Tableau N°3 : Interprétation de la CHD et thématisation des groupes et classes

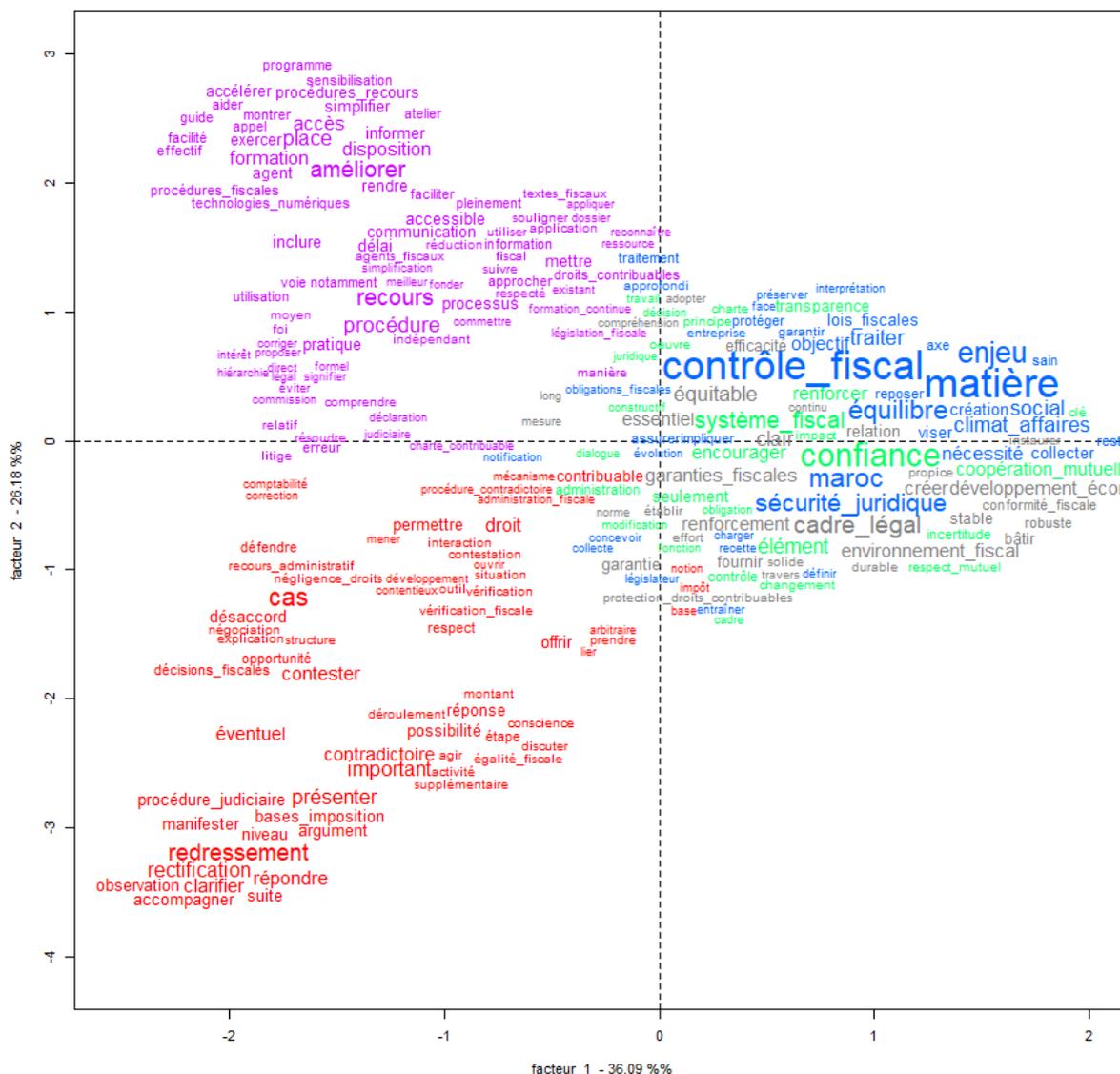
Classe	Thématisation
Classe 1	Recours judiciaire et résolution des conflits entre administration fiscale et contribuables
Classe 2	Cadre juridique équitable, clarté des garanties fiscales et protection des droits des contribuables.
Classe 3	La confiance et l'engagement dans la relation entre l'administration fiscale et les contribuables
Classe 4	Procédures de contrôle fiscale et sécurité juridique
Classe 5	Amélioration des procédures de recours et renforcement de l'accès et de la simplicité de l'information

Source : élaboré par nos soins

L'analyse factorielle des correspondances réalisée avec IRAMUTEQ, offre une visualisation multidimensionnelle des termes fréquemment utilisés dans le corpus général (Voir Figure N°3). Elle identifie des schémas et tendances en regroupant les termes selon leur co-occurrence. L'axe horizontal (Facteur 1) distingue les discussions sur les procédures de contestation et de correction (termes comme "désaccord", "contester") des principes fondamentaux du système fiscal, tels que "confiance", "sécurité juridique" et "cadre légal". L'axe vertical (Facteur 2), moins dominant, sépare les termes liés aux mesures éducatives et préventives ("programme", "sensibilisation") de ceux axés sur les résultats et les litiges fiscaux ("décisions fiscales", "contradictoire").

Les regroupements de termes reflètent des thèmes spécifiques, comme les garanties, les droits des contribuables, et la gestion des conflits dans le contrôle fiscal. La proximité des termes indique leur association fréquente, tandis que leur éloignement montre des relations moins marquées. Globalement, l'AFC met en évidence un éventail de thématiques allant des mécanismes de garantie à leur application effective et à la résolution des conflits, permettant d'approfondir la compréhension des interactions au sein du système fiscal marocain.

Figure N°3 : Analyse factorielle des correspondances (AFC)



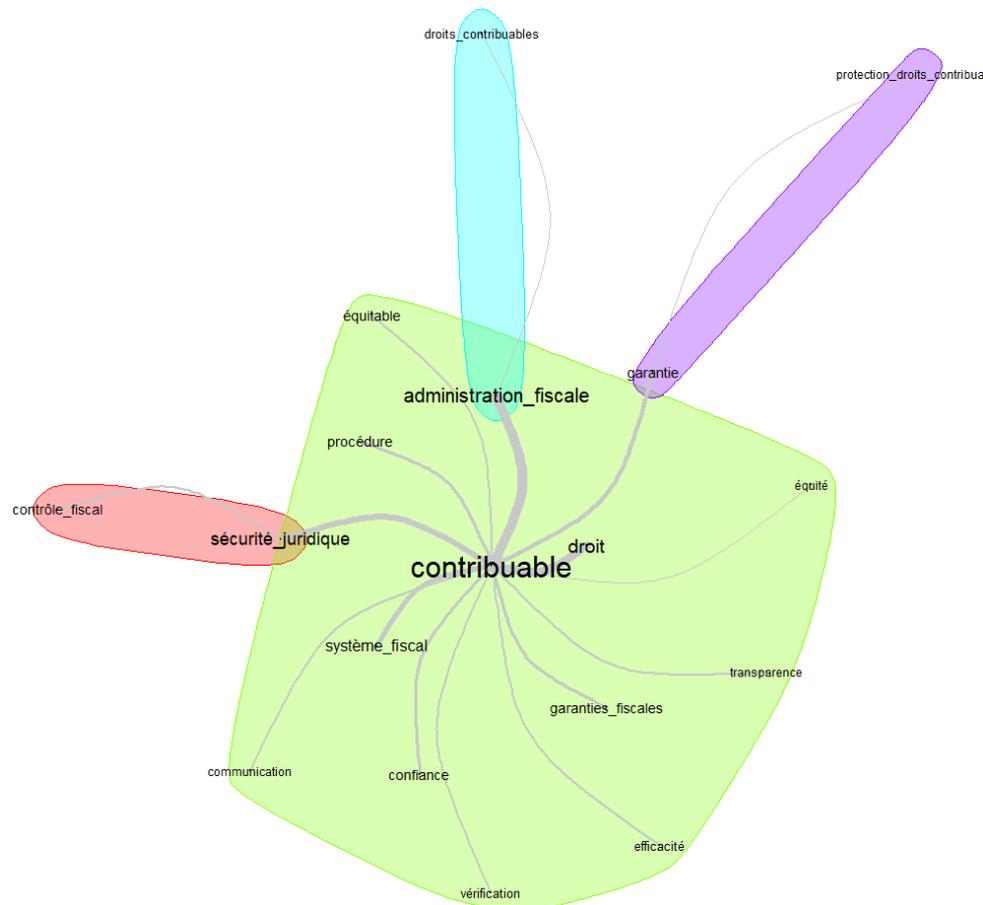
Source : Logiciel IRAMUTEQ

L'analyse des similitudes du corpus général dans la Figure N°4 met en évidence le terme central « contribuable », qui constitue le noyau autour duquel s'organisent les principaux concepts du système fiscal. Ce terme est étroitement relié à des notions clés telles que « administration fiscale », « sécurité juridique », « contrôle fiscal » et « garanties fiscales », reflétant leur importance dans le discours global. Les relations plus proches et marquées par des lignes épaisses indiquent des associations fréquentes et fortes, tandis que les connexions plus fines et éloignées traduisent des liens moins prononcés.

Les zones colorées illustrent des regroupements thématiques distincts. La zone verte, autour du terme « contribuable », explore les fondations du système fiscal, mettant en avant des

concepts tels que la confiance, la communication et l'efficacité du système. La zone bleue s'articule autour des droits des contribuables, soulignant l'importance de l'équité et du traitement juste par l'administration fiscale. La zone pourpre se concentre sur la protection des droits et la sécurité juridique, reflétant les garanties nécessaires pour défendre les intérêts des contribuables dans le cadre des contrôles fiscaux. Enfin, la zone rouge aborde les aspects spécifiques des procédures de contrôle fiscal et leur impact sur la sécurité juridique des contribuables.

Figure N°4 : Analyse des similitudes du corpus général



Source : Logiciel IRAMUTEQ

L'ensemble des zones et des connexions met en lumière les interactions complexes et les thèmes centraux du corpus, tout en soulignant les aspects les plus discutés dans l'étude, notamment les relations entre contribuables, garanties fiscales et administration fiscale.

La discussion des résultats de cette étude sur l'influence des garanties fiscales sur la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc révèle des convergences et des divergences par rapport à la littérature existante. Les travaux de Haloui (2011) ont souligné que, malgré l'existence de garanties légales, les contribuables marocains perçoivent

souvent ces mesures comme insuffisantes face aux vastes prérogatives de l'administration fiscale. Cette perception est corroborée par nos entretiens, où de nombreux participants ont exprimé des préoccupations similaires concernant l'efficacité réelle des garanties en place.

Dans ce contexte, le Conseil constitutionnel français (2019)² a mis en évidence l'importance de la clarté et de la stabilité des normes fiscales pour assurer la sécurité juridique des contribuables.

Notre analyse texto-métrique a également fait ressortir des termes tels que "sécurité juridique" et "cadre légal", indiquant une préoccupation constante des spécialistes interrogés quant à la nécessité d'un cadre fiscal prévisible et transparent.

De plus, la Note Circulaire n° 730 du Ministère des Finances du Maroc de 2019 a introduit des mesures visant à renforcer les droits des contribuables lors des examens de leur situation fiscale. Cependant, nos résultats suggèrent que, malgré ces initiatives, il subsiste un écart entre les dispositions légales et leur application pratique, les contribuables ressentant encore une certaine insécurité juridique lors des contrôles fiscaux.

Enfin, (EL GHARAD & AARAB, 2023) ont discuté du cadre procédural du contrôle fiscal au Maroc, mettant en lumière la complexité des procédures et la nécessité d'une meilleure communication entre l'administration fiscale et les contribuables. Nos entretiens ont confirmé ces observations, les participants appelant à une simplification des procédures et à une amélioration du dialogue pour renforcer la confiance mutuelle (Belahouaoui & Attak, 2025).

En somme, bien que des efforts aient été déployés pour améliorer les garanties fiscales et la sécurité juridique au Maroc, nos résultats indiquent qu'il reste des défis à relever pour aligner la pratique sur les principes établis, rejoignant ainsi les conclusions de la littérature existante.

Conclusion

Les résultats de cette étude mettent en évidence une relation étroite entre les garanties fiscales et la sécurité juridique des contribuables dans le cadre du contrôle fiscal au Maroc. Les garanties fiscales jouent un rôle central en instaurant un cadre légal clair et prévisible, ce qui est essentiel pour renforcer la confiance des contribuables envers l'administration fiscale. Les termes clés identifiés, tels que « contribuable », « sécurité juridique », et « garanties fiscales », montrent que ces concepts sont fortement interconnectés et reflètent les préoccupations majeures des acteurs impliqués.

² Le Conseil constitutionnel français a abordé en 2019 la question de la sécurité juridique en matière fiscale, notamment dans sa décision n° 2019-796 DC du 27 décembre 2019.

Les garanties fiscales, telles que les procédures de contestation, les mécanismes de recours, et le respect des droits fondamentaux des contribuables, contribuent à établir un équilibre entre les prérogatives de l'administration fiscale et les droits des contribuables. Les zones thématiques identifiées dans l'analyse texto-métrique révèlent que les contribuables considèrent ces garanties comme des éléments fondamentaux pour leur protection face aux contrôles fiscaux, renforçant ainsi leur sentiment de justice et d'équité. De plus, la transparence et la coopération mises en avant dans le corpus sont des leviers majeurs pour réduire les tensions et les conflits, tout en favorisant une meilleure compréhension des obligations fiscales.

En résumé, les garanties fiscales influencent positivement la sécurité juridique en réduisant l'incertitude et en renforçant la prévisibilité du système fiscal. Elles permettent aux contribuables de mieux comprendre leurs droits et obligations, tout en assurant une application plus équilibrée et équitable des lois fiscales. Ces résultats confirment l'importance de renforcer les garanties fiscales pour promouvoir un environnement fiscal stable, transparent, et protecteur, essentiel pour consolider la confiance entre contribuables et administration fiscale.

Les résultats de cette étude offrent des recommandations clés pour les décideurs fiscaux, les gestionnaires d'entreprises et les professionnels de la fiscalité. Premièrement, l'amélioration des garanties fiscales existantes et la mise en place de nouvelles garanties peut renforcer la confiance des contribuables envers l'administration fiscale, favorisant ainsi une meilleure adhésion aux obligations fiscales et réduisant le risque de contentieux. Il est essentiel pour les administrations fiscales de renforcer la transparence des procédures de contrôle fiscal, en communiquant mieux sur les droits et recours des contribuables. Ensuite, une simplification et une digitalisation accrues des démarches fiscales pourraient améliorer la perception de la sécurité juridique et faciliter la conformité fiscale volontaire. Enfin, les entreprises doivent intégrer ces enjeux dans leur gestion des risques fiscaux, en mettant en place des stratégies proactives pour assurer une meilleure préparation aux contrôles fiscaux et une utilisation optimale des garanties existantes.

Sur le plan théorique, cette étude contribue à la littérature sur la fiscalité et la sécurité juridique en explorant un domaine encore peu étudié dans le contexte marocain. En s'appuyant sur une approche qualitative et une analyse texto-métrique, elle enrichit les connaissances sur l'interaction entre garanties fiscales et perception des contribuables.

Les perspectives de cette recherche incluent la réalisation d'une analyse quantitative via un questionnaire adressé directement aux contribuables, afin de compléter les résultats qualitatifs par des données représentatives. Une autre piste consiste à étudier l'impact de la digitalisation sur les garanties fiscales et la sécurité juridique dans le contexte des réformes fiscales marocaines, et de la vision stratégique de la DGI (2024-2028), en évaluant son rôle dans la simplification des procédures, la transparence, et la confiance des contribuables. Ces approches permettraient d'approfondir et d'élargir la compréhension des interactions entre garanties fiscales, sécurité juridique, et transformation numérique.

BIBLIOGRAPHIE

- AARAB, K. (2021). Le contrôle fiscal portant sur la vérification des entreprises au Maroc: cadre procédural et authentification des garanties. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 2(12).
- Alm, J. (2019). Tax compliance and administration. In *Handbook on taxation* (pp. 741–768). Routledge.
- Alm, J., Kirchler, E., Muehlbacher, S., Gangl, K., Hofmann, E., Kogler, C., & Pollai, M. (2012). Rethinking the research paradigms for analysing tax compliance behaviour. *CESifo Forum*, 13(2), 33–40.
- Belahouaoui, R., & Attak, E. H. (2023). The importance of perceived fairness regarding tax burden in compliance behavior: a qualitative study using the Delphi method in Morocco. *Journal of Financial Reporting and Accounting*.
- Belahouaoui, R., & Attak, E. H. (2024a). Digital taxation, artificial intelligence and Tax Administration 3.0: improving tax compliance behavior—a systematic literature review using textometry (2016–2023). *Accounting Research Journal*, 37(2), 172–191.
- Belahouaoui, R., & Attak, E. H. (2024b). Digitalization of Tax Administration and Tax Avoidance: Evidence on Tax Reform Dynamics in Morocco. In *Impact of Digitalization on Reporting, Tax Avoidance, Accounting, and Green Finance* (pp. 200–225). IGI Global.
- Belahouaoui, R., & Attak, E. H. (2024c). Exploring the relationship between taxpayers and tax authorities in the digital era: evidence on tax compliance behavior in emerging economies. *International Journal of Law and Management*.
- Belahouaoui, R., & Attak, E. H. (2025). Tax Policy Responses to Economic Crises: The Case of Post-COVID-19 Reform in Morocco (2023-2026). In *Assessing Policy Landscapes in Taxation Dynamics* (pp. 357–384). IGI Global.
- Bernard, H. R. (2013). *Social research methods: Qualitative and quantitative approaches*. Sage.
- Bourgeois, M. (2024). Réforme fiscale wallonne et autres éléments d'actualité fiscale. *Orateur Cercle d'étude de La Compagnie Des Notaires de Namur*.
- Calmes-Brunet, S. (2000). *Du principe de protection de la confiance légitime en droits allemand, communautaire et français*.
- Cassia, P. (2006). La sécurité juridique, un «nouveau» principe général du droit aux multiples facettes. *Recueil Dalloz*, 18, 1190.
- Charte Du Contribuable En Matière de Contrôle Fiscal (2024).
- Collet, M. (2011). Procédures fiscales: contrôle, contentieux et recouvrement de l'impôt. (*No Title*).
- COLLET, M. (2015). *Droit fiscal Ed. PUF, Coll. Thémis Droit, 5ème Édition Mise à Jour*.
- de Castries, H., & Molfessis, N. (2015). *Sécurité juridique et initiative économique*. Mare&Martin.

- Douet, F. (1996). Contribution à l'étude de la sécurité juridique en droit fiscal interne français .
(*Doctoral Dissertation, Rouen*).
- EL GHARAD, S., & AARAB, K. (2023). La Sécurité juridique et efficacité des garanties du contribuable en contrôle fiscal au Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 4(6-1), 386-408.
- Grosclaude, J., & Marchessou, P. (2014). *Procédures fiscales*. Dalloz.
- Haloui Khalil. (2011). *Les garanties du contribuable dans le cadre du contrôle fiscal en droit marocain* .
- Karim Aarab, & Mehdi Drissi. (2022). *Le Cadre Procédural du Contrôle Fiscal: Portant sur la vérification de l'entreprise et l'offre de la sécurité fiscale: Vers une nouvelle approche de confiance*.
- Lamy, V. (2021). L'équilibre de l'abus de droit en matière fiscale: entre insécurité juridique objective et recherche de confiance légitime. *Revue Du Droit Public et de La Science Politique En France et à l'étranger*, 5, 1211.
- Lardeux, T. (2021). *La sécurité juridique et le contentieux international des investissements: étude du contentieux CIRDI*.
- Marshall, B., Cardon, P., Poddar, A., & Fontenot, R. (2013). Does sample size matter in qualitative research?: A review of qualitative interviews in IS research. *Journal of Computer Information Systems*, 54(1), 11-22.
- Piazzon, T. (2006). *La sécurité juridique*. Doctoral dissertation, Paris 2.
- Tenny, S., Brannan, J. M., & Brannan, G. D. (2017). *Qualitative study*.
- Vapaille, L. (1999). *La doctrine administrative fiscale*.